

Rapport d'activité de la cellule technique du Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement de la Vallée de la Viosne



 **SIAVV**
2015



Les différentes opérations ont été réalisées avec le concours financier de :



Sommaire

INTRODUCTION	3
PRESENTATION DU SIAVV	3
RAPPORT D'ACTIVITE	4
1- LA CELLULE D'ANIMATION DU SIAVV	5
1.1 FONCTIONNEMENT DE LA CELLULE D'ANIMATION	5
1.2 ACTIVITE 2015 DE LA CELLULE D'ANIMATION	6
1.2.1 <i>Elaboration et suivi d'un programme de restauration</i>	6
1.2.2 <i>Gestion des travaux de restauration et de continuité écologique</i>	7
1.2.3 <i>Missions spécifiques d'entretien et de suivi des cours d'eau</i>	8
1.2.4 <i>Animation et sensibilisation</i>	13
1.3 PERSPECTIVES POUR 2016	15
1.3.2 – <i>Gestion des travaux de restauration et de continuité écologique du PPRE</i>	15
2- ENJEUX ET PROGRAMME DE RESTAURATION	17
2.1 VERS L'ATTEINTE DU BON ETAT	17
2.1.1 <i>Fonctionnement de la Viosne : Etat des lieux</i>	17
2.1.2 <i>Réglementation</i>	19
3- OPERATIONS REALISEES ET ETAT DES LIEUX DES COURS D'EAU	21
3.1 LA VIOSNE	22
3.1.1 <i>Chars</i>	22
3.1.2 <i>Brignancourt</i>	23
3.1.3 <i>Santeuil</i>	25
3.1.4 <i>Us</i>	26
3.1.5 <i>Ableiges</i>	26
3.1.6 <i>Montgeroult, Courcelles s/ Viosne, Boissy l'Aillerie</i>	28
3.1.7 <i>Osny, Pontoise</i>	29
3.2 LES AFFLUENTS	32
3.3.1 <i>Ru à Lin, Ru Parking de la gare de Chars, Ru de Noisement</i>	32
3.3.2 <i>Ru de Moussy, Ru de la Gouline, la Couleuvre</i>	32
3.3.3 <i>Ru du Marais de Brignancourt</i>	34
3.3.4 <i>Ru de la Fontaine Saint Pierre</i>	35
3.3.5 <i>Ru de la Vallée aux Moines, Ru des Cribleurs</i>	37
3.3.6 <i>Ru de Montgeroult, Ru de la Fontaine au Pigeons</i>	38
3.3.7 <i>Ru du Panama</i>	39
CONCLUSION	40
ANNEXE 1 : BILAN DU PROGRAMME D'ACTION DE LA CELLULE TECHNIQUE DU SIAVV EN 2015	41
ANNEXE 2 : BILAN FINANCIER SIAVV 2015	42
ANNEXE 3 : PROGRAMME DE LA CELLULE TECHNIQUE 2016	44

Introduction

Présentation du SIAVV

Le Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement de la Vallée de la Viosne regroupe 12 communes riveraines de la Viosne ou de ses affluents.

Ses objectifs sont l'entretien et l'aménagement de la rivière et de ses affluents, notamment par l'application des dispositions prévues par la Loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006 et du programme de mesures du SDAGE Seine Normandie en vigueur.

Les évolutions de la perception des cours d'eau, la prise de conscience de l'intérêt de leur permettre un fonctionnement plus naturel, et les obligations réglementaires qui en découlent, font évoluer les missions du SIAVV afin, en plus des missions d'entretien, de restaurer le patrimoine aquatique.

L'activité du Syndicat se décline en 3 axes :

- suivi et entretien des cours d'eau ;
- études et perspectives pour la restauration de la rivière ;
- communication, information, sensibilisation et formation.

Le SIAVV en 2015:

Président : M. Patrick Pelletier (Ableiges)

1^{er} Vice-Président: M. Didier Dutat (Santeuil)

2^{ème} Vice-Président : M. Gérard Seimbille (Pontoise).

Personnel :

- un technicien de rivière /chargé de mission, Rémi PONCELET, depuis le 1^{er} juillet 2015 ;
- 2 gardes rivière ; EL AMAMI Foued, OZANNE Harry
- une secrétaire (à temps partiel) : Caroline DUCLY

Ressources propres (cotisations communales) :

Budget annuel en fonctionnement :

Budget annuel en investissement :

Bureau et atelier situés 1 rue de Rouen 95450 Bord'Haut de Vigny

Cours d'eau sous la compétence du SIVB :

COURS D'EAU	LONGUEUR (ml)	COMMUNES CONCERNEES
Viosne	27 000	Chars, Brignancourt, Santeuil, Us, Ableiges, Montgeroult, Courcelles s/ Viosne, Boissy l'Aillerie, Osny, Pontoise
Ru de la Gare de Chars	550	Chars
Ru à Lin	2400	Chars, Brignancourt
Ru du marais de Brignancourt	950	Brignancourt
Ru de la Fontaine St Pierre	970	Brignancourt, Santeuil
Ru de Moussy	2000	Moussy
La Couleuvre	3520	Moussy, Santeuil
Ru de la vallée aux Moines	2300	Le Perchay, Us
Ru des Cribleurs	1300	Us, Ableiges
Ru de Montgeroult	630	Montgeroult
Ru du Panama	3300	Boissy l'Aillerie, Osny

Rapport d'activité

Le présent rapport d'activité se décline en trois parties afin de couvrir les différentes obligations de rapportage annuel :

- la description des activités 2015 de l'équipe technique du SIAVV,
- les enjeux sur nos cours d'eau,
- l'état des lieux et l'inventaire des actions sur chaque cours d'eau.

1- La cellule d'animation du SIAVV

1.1 Fonctionnement de la Cellule d'animation

« Cellule d'animation » est l'appellation donnée par l'Agence de l'eau aux équipes techniques des syndicats de rivière.

Les postes de technicien rivière et de garde rivière de cette cellule d'animation sont soutenus financièrement par l'Agence de l'Eau à hauteur de 50% des dépenses de salaires et des frais de fonctionnement qui y sont liés.

Ce partenariat est formalisé depuis 2008, par un Contrat d'animation et une convention d'aide financière annuelle.

La fonction de technicien rivière est actuellement assurée par Rémi Poncelet, depuis l'été 2015, et celles des gardes rivière par :

- Foued El Amami depuis 2003 ;
- Harry Ozanne depuis 1991 ;

La cellule d'animation assure les missions suivantes, telles que définies dans le Contrat d'animation :
(Extrait du Contrat d'animation rivière du bassin de la Viosne 2013-2018)

Missions prioritaires :

- 1. Elaboration / suivi / mise à jour du Programme Pluriannuel de Restauration et d'Entretien (PPRE)

- Suivi puis mise à jour de l'étude hydromorphologique ;
- Mobilisation des collectivités/agriculteurs/propriétaires concernés (en particulier via un porter à connaissance dans les COPIL,);
- Accompagnement des acteurs locaux à l'émergence de projets de restauration ;
- Etablissement du PPRE (signature de conventions avec riverains).

- 2. Gestion des travaux de restauration et de continuité écologique du PPRE :

- Programmation de travaux ;
- Rédaction des documents administratifs/financiers (CCTP, dossier de subvention, DIG, DUP, etc.) préalable aux travaux ;
- Mise en œuvre des travaux et suivi des chantiers.

Missions spécifiques :

- 3. Gestion des travaux d'entretien du PPRE :

- Mise en œuvre et suivi de la programmation de travaux d'entretien;
- Rédaction des documents administratifs/financiers (CCTP, dossier de subvention, DIG, DUP, etc.) préalable à la mise en œuvre des travaux et suivi des chantiers;
- Mise en œuvre des travaux et suivi des chantiers
- Réalisation de travaux de restauration en régie

- 4. Suivi et surveillance de la rivière :

- Surveillance des milieux aquatiques (intervention sur pollution, infraction Loi sur l'Eau...);
- Suivre l'évolution de la qualité de la rivière.

Missions générales :

5. Missions communes aux animations milieux aquatiques

- Actions de sensibilisation, de formation, de communication et d'information ;
- Gestion courante au sein de la structure d'accueil (veille technique, juridique, secrétariat copil, rédaction rapport annuel activité) ;
- Jours de formations des agents.

Ne sont pas aidées, notamment, les actions liées à la lutte contre les inondations et les fauches des berges.

1.2 Activité 2015 de la cellule d'animation

(Présentation conforme au Contrat d'animation signé avec l'Agence de l'Eau)

1.2.1 Elaboration et suivi d'un programme de restauration

Suivi et perspectives de l'étude hydromorphologique :

L'étude hydromorphologique des cours d'eau du bassin versant a été réceptionnée le 22/04/2014 et a permis de proposer un programme pluriannuel de travaux de restauration (PPR). Une équipe du bureau d'étude s'est déplacée pour effectuer la phase d'état des lieux et diagnostic fin 2013 / début 2014.

La programmation a été ajustée en Comité de Pilotage et Comité Syndical par les élus, qui ont souhaité apporté leur expérience du territoire dans la hiérarchisation des actions.

Le technicien embauché durant l'été 2015 a effectué une reconnaissance des sites pour s'imprégner du contexte et des enjeux des projets de restauration. Ces travaux vont faire l'objet d'un marché de maîtrise d'œuvre. Les différents documents nécessaires à la consultation des entreprises sont en cours d'élaboration.

Mobilisation des collectivités, agriculteurs et propriétaires concernés :

Compte tenu de l'absence d'arrêté de déclaration d'intérêt général pour l'intervention du syndicat pour les travaux d'entretien réguliers des cours d'eau de la Viosne, chaque action entreprise dans une parcelle privée a fait l'objet, dans la mesure du possible, d'une prise de contact préalable avec le propriétaire.

Dans le meilleur des cas, une visite du site est effectuée avec ce dernier :

- Avant le début du chantier en guise d'état des lieux ;
- En fin de chantier pour la réception des travaux.

Chacune des rencontres avec les acteurs du territoire est une occasion supplémentaire de sensibiliser et d'apporter des éléments de compréhension du fonctionnement des milieux aquatiques et des enjeux qui y sont liés.

Accompagnement des acteurs locaux à l'émergence de projets de restauration :

Différents acteurs du territoire sont accompagnés dans leur projet en lien avec les milieux aquatiques ou humides de la vallée de la Viosne :

- Une rencontre avec la propriétaire du moulin de Noisement a été organisée en juillet 2015. Les seuils du moulin faisant obstacle à la continuité écologique, le projet de rétablissement de la continuité a été jugé prioritaire par l'étude hydromorphologique. De plus, le moulin de Noisement est situé sur la section de la Viosne classée sur liste 2. Il en résulte des obligations réglementaires incombant au propriétaire de l'ouvrage, avec cependant des possibilités de subventions allant jusqu'à 100%.

1.2.2 Gestion des travaux de restauration et de continuité écologique

Mise en œuvre et suivi des travaux de restauration :

Le technicien s'est rendu sur la plupart des seuils faisant obstacles à la continuité sur le bassin de la Viosne. Une attention particulière a été portée aux ouvrages définis comme prioritaires par l'étude hydromorphologique.

Il s'agit :

- du moulin de Noisement à Chars ;
- du seuil de Brignancourt ;
- de la vanne du bassin de rétention d'Osny.



Chute du seuil du moulin de Noisement



Vanne du bassin d'Osny

Il a été décidé de lancer un marché public à procédure adaptée de maîtrise d'œuvre pour ces 4 sites. Les documents de consultation des entreprises (CCTP, CCAP...) sont en cours d'élaboration. Ce marché va faire l'objet d'une demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie.

Plusieurs interventions légères de rétablissement de continuité écologiques ont été réalisées ponctuellement manuellement, comme par exemple la suppression d'un barrage édifié à l'aide de pierres à Ableiges.



Barrage formé de pierres sous le pont SNCF à Ableiges

1.2.3 Missions spécifiques d'entretien et de suivi des cours d'eau

L'entretien historique du bassin de la Viosne intégrait les pratiques de fauche régulière des berges. Dans une volonté de valorisation de la biodiversité et de renforcement des formations végétales, le SIAVV souhaite réduire cette pratique malgré la pression des riverains et promeneurs. Le consensus convenu est de réduire la bande de fauche et la fréquence de fauche (1 fauche tardive/an) afin de maintenir un cheminement pour les promeneurs et pêcheurs.

Des panneaux explicatifs seront implantés aux points de fréquentation privilégiés afin d'expliquer l'intérêt de la réduction des fauches et les bénéfices induits pour la biodiversité.

Programmation de travaux d'entretien :

Les agents techniques du SIAVV réalisent les travaux d'entretien de la vallée depuis plusieurs dizaines d'années, bien qu'aucune Déclaration d'Intérêt Général ne soit arrêtée pour ces interventions sur le bassin de la Viosne. La servitude de passage est mentionnée dans les statuts du syndicat.

Article 3.

Les riverains sont tenus de livrer passage sur leurs terrains, depuis le lever jusqu'au coucher du soleil, aux fonctionnaires et agents dans l'exercice de leurs fonctions (...).

Ces personnes ne pourront toutefois user du passage sur les terrains clos qu'après avoir préalablement prévenu les riverains.

Néanmoins, il s'avère nécessaire de mettre à jour cette servitude de passage avec la réglementation actuelle en matière de gestion des milieux aquatiques. De cette manière, une demande de Déclaration d'Intérêt Général a été déposée en préfecture du Val d'Oise. Cette demande contient :

- Un mémoire technique détaillant la nature des interventions prévues, leur planification stratégique, et les secteurs concernés ;
- Un mémoire parcellaire listant les propriétaires riverains des cours d'eau susceptibles de faire l'objet d'interventions par les agents du SIAVV.

L'élaboration de ce dossier a été l'occasion de recenser tous les affluents, ainsi que les bras secondaires de la Viosne.

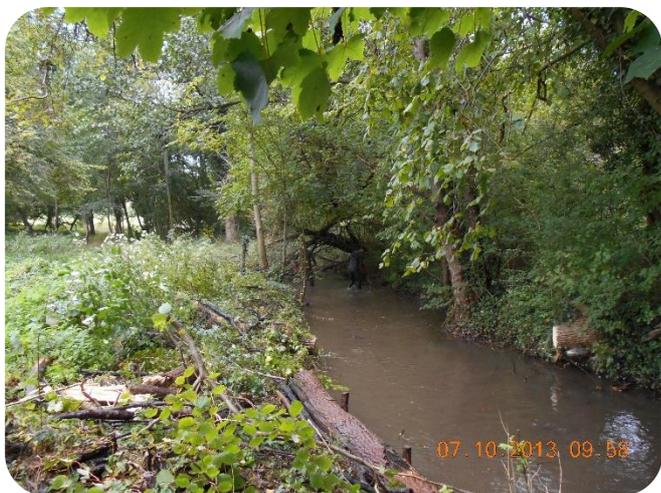
D'un point de vue légal, l'arrêté de DIG justifiera l'investissement de fonds publics sur foncier privé.

Un programme pluri annuel des travaux d'entretien a été proposé sur une période de 5 ans. Il est prévu dans ce cadre de traiter chaque année environ 8.5 km de Viosne, et environ 5km d'affluents.

Mise en œuvre et suivi des chantiers :

Malgré l'absence d'arrêté de DIG, les travaux d'entretien sont menés en concertation avec les mairies et les riverains. Jusque cet été 2015, les interventions d'entretien n'étaient pas planifiées stratégiquement. Elles consistaient principalement à retirer les embâcles représentant une menace, et à réaliser des travaux d'élagage et d'abattage préventifs sur les berges des cours d'eau, bien souvent à la demande de riverains ou d'élus de communes.

A la fin de l'été, un programme pluri annuel des travaux d'entretien a été proposé par le technicien, dans le cadre de l'élaboration du dossier de demande de DIG, et a été validé par le conseil syndical du SIAVV. Les travaux d'entretien ont pu débuter en octobre fidèlement au programme. C'est la Couleuvre qui a fait l'objet des premières interventions d'entretien de l'automne 2015. Il s'agit d'un affluent de rive droite de la Viosne située à Santeuil. Les 1500 mètres linéaires entre l'étang de Vallière et la confluence avec la Viosne ont été traités sur une période de 3 semaines manuellement. En effet, aucun engin mécanique n'a été utilisé. L'objectif de ce chantier était de préserver l'aspect sauvage et forestier du cours d'eau, tout en favorisant son écoulement. Des embâcles ont donc été retirés, et des abattages ont permis de prévenir la chute d'arbres dans le cours d'eau.





Travaux d'entretien de la Couleuvre à Santeuil

En préparation de chantier, une visite d'état des lieux a été organisée en présence des agents et technicien, du Président, et des délégués de Santeuil, pour identifier en concertation les enjeux et objectifs des travaux.

De la même manière, une visite de réception de chantier a été effectuée, réunissant également les délégués de Santeuil, le personnel du SIAVV, Madame le maire de Santeuil et les riverains des parcelles entretenues.

Une vidéo réalisée par le technicien a été publiée pour présenter le chantier d'entretien de la Couleuvre. Elle est visible à cette adresse web : <https://www.youtube.com/watch?v=YSmgQztPsDM>

Réalisation de travaux de restauration en régie :

L'année 2015 n'a pas fait l'objet d'importants chantiers de restauration sur le bassin de la Viosne. Les préoccupations du syndicat dès le début d'année ont principalement concerné l'embauche d'un technicien pour la mise en œuvre du plan pluri annuel de restauration et d'entretien des cours d'eau de la Viosne découlant de l'étude hydromorphologique, ainsi que l'élaboration de la Demande de Déclaration d'Intérêt Général pour les travaux d'entretien dans les propriétés privées de la vallée de la Viosne.

Cependant, lors d'interventions de retrait d'embâcles ou d'abattage préventifs, des actions simples ont permis de diversifier ponctuellement les faciès d'écoulement en resserrant le lit mineur du cours d'eau traité. Par exemple, certains embâcles, plutôt qu'être extraits hors du lit du cours d'eau, ont été calés contre la berge à l'aide de piquets improvisés sur place.

En plus de favoriser une meilleure dynamique hydraulique, ces aménagements légers créent des habitats pour la faune piscicole et les invertébrés aquatiques.



Exemple d'aménagements réalisés lors de travaux d'entretien de la Coulevre

Par ailleurs des secteurs ont été identifiés pour la réalisation de travaux de restauration en régie plus conséquents. L'objectif de ces travaux est de redonner à des sections, ayant subi de nombreuses campagnes de curage, un profil plus naturel afin de favoriser la reprise de leurs fonctionnalités hydrauliques et écologiques.

Les 2 secteurs identifiés présentent des similitudes dans leurs configurations. Il s'agit de zones où le lit de la Viosne est trop large et rectiligne. La résultante de ces 2 facteurs est l'observation de faciès lenthique favorisant un envasement excessif. De plus, les berges de ces tronçons, rehaussées par les dépôts répétés de vase lors des campagnes de curage, présentent un déficit en végétation et limitent les connexions hydrauliques latérales.

Les interventions à prévoir doivent dans la mesure du possible tenter de résoudre les dysfonctionnements identifiés.

Dans ce contexte, il est prévu de :

- Retaluter merlons de curage en pente douce afin de réduire la largeur du lit de la rivière et de recréer des sinuosités ;
- Poser un géotextile afin de maintenir provisoirement les nouvelles berges édifiées ;

- Planter une ripisylve adaptée permettant de stabiliser durablement les berges et de créer des conditions de luminosité diversifiées.



Situation initiale (Ableiges)



Etape 1 : Talutage en pente douce des merlons et création de sinuosités



Etape 2 : Pose de géotextile

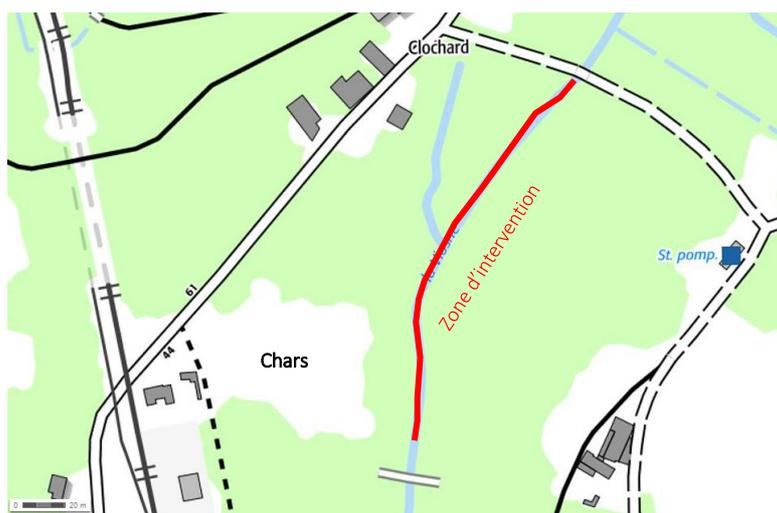


Etape 3 : végétalisation et recharge granulométrique

Chaque tronçon identifié mesure environ 200 mètres linéaires. Afin de garantir des résultats pertinents, il est prévu d'étaler la réalisation de chaque chantier sur 4 années. En effet, 50 ml pourraient être traités chaque année pour permettre d'adapter chaque session de travaux en fonction de la réponse du milieu aux aménagements de l'année précédente (niveau d'eau, sinuosités).



Zone d'intervention prévue à Ableiges



Zone d'intervention prévue à Chars

1.2.4 Animation et sensibilisation

Actions de sensibilisation à l'environnement :

La sensibilisation aux milieux aquatiques passe par différentes opérations qui sont complémentaires avec les rencontres régulières des différents riverains et usagers des cours d'eau :

- un domaine de site internet (www.viosne.fr) a été commandé. Le site sera en ligne courant 2016. Il permettra d'y afficher les actualités du SIAVV, les comptes rendus de réunions et les rapports des travaux effectués ;

- les plaquettes des bonnes pratiques sont distribuées par les agents aux riverains qui s'interrogent à propos des méthodes de gestion du tronçon qui passe dans leur propriété, et sur le cadre réglementaire des interventions sur les cours d'eau ;

- un stagiaire en terminale Gestion des Milieux Naturels et de la Faune (GMNF) du lycée de la Baie de Somme d'Abbeville a été accueilli au SIAVV durant 2 semaines. Il a travaillé sur la thématique de la ripisylve et les travaux d'entretien qui y sont liés. Il sera de nouveau aux côtés des techniciens semaines en 2016 ;

- A chaque fin de chantier, une visite de réception est organisée en présence des élus et des riverains concernés par les parcelles des travaux.



Réunion de réception de chantier des travaux d'entretien de la Couleuvre à Santeuil

Gestion courante au sein de la structure d'accueil

Dès son arrivée, le technicien s'est occupé de l'installation de son matériel informatique et des logiciels utiles à son poste (Word, Excel, Powerpoint, Qgis). Il s'est également chargé de mettre en réseau l'ensemble des ordinateurs du syndicat pour faciliter le partage d'informations en interne.

La commande de consommables pour la structure et la souscription à un forfait mobile ont également mobilisé quelques demi-journées de la cellule technique.

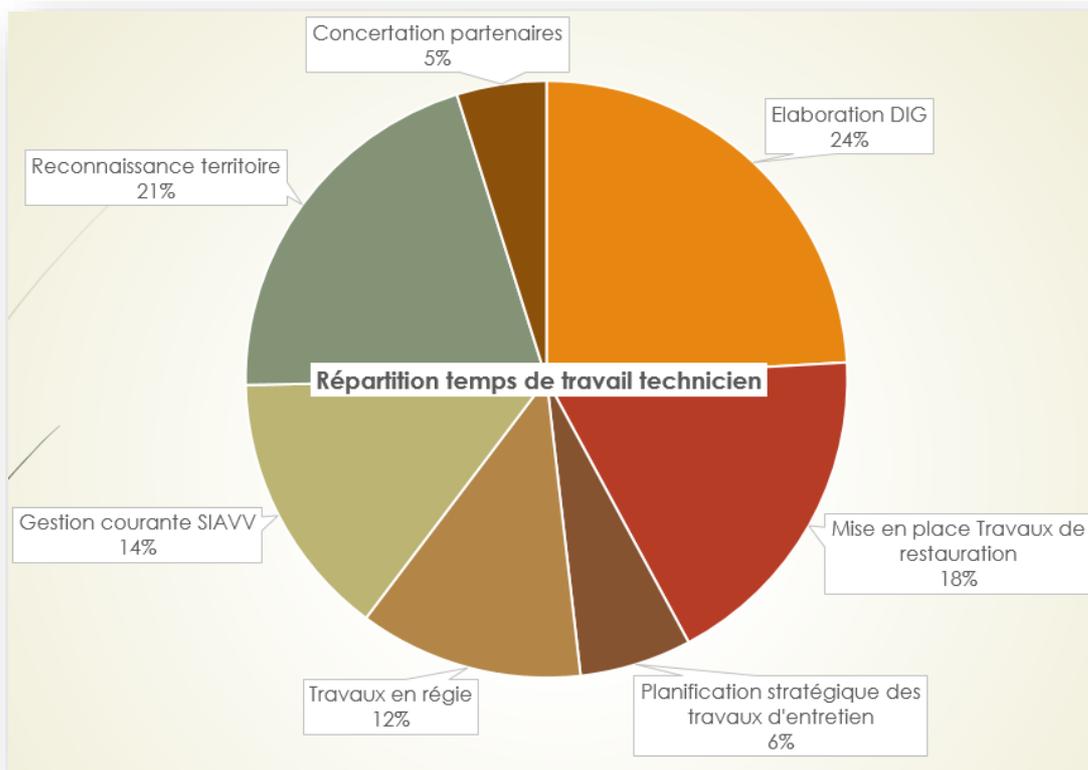
Formation des agents

Le technicien et un des agents du SIAVV se sont rendus à une journée de formations de restauration de cours d'eau organisée par l'Agence de l'Eau Seine Normandie en partenariat avec le Syndicat Intercommunal pour l'Assainissement de la Vallée de la Bièvre à Verrières le Buisson. L'équipe technique s'est également déplacée sur des bassins voisins comparables à celui de la Viosne afin de comparer les pratiques de gestion. Cet échange d'expérience a été effectué avec l'équipe technique du Syndicat de la vallée de la Brèche (60).



Journée technique AESN vallée de la Bièvre

Synthèse d'activité du chargé de mission pendant le 2^{ème} semestre 2015 :



1.3 Perspectives pour 2016

L'animation et le pilotage du marché de maîtrise d'œuvre pour la restauration de 4 sites sur la vallée rythmeront l'activité du technicien pour l'année 2016.

1.3.1 – Elaboration, suivi et mise à jour du PPRE

- Mise en place une concertation avec les propriétaires et acteurs impliqués dans les prochains travaux ;
- Formalisation de conventions préalables aux lancements de travaux.

1.3.2 – Gestion des travaux de restauration et de continuité écologique du PPRE

- Elaboration des pièces du marché nécessaires à la consultation des entreprises ;
- Lancement de la consultation des entreprises pour le marché de maîtrise d'œuvre ;
- Notification du lancement du marché avec sélection du titulaire.

1.3.3 – Missions spécifiques

- Arrêté de DIG sur la vallée de la Viosne pour les 12 communes du syndicat (de Chars à Pontoise) pour les travaux d'entretien régulier ;
- Poursuite de la programmation pluriannuelle d'entretien en régie ;
- Evolution des pratiques d'entretien pour réduire la pratique d'entretien (coupe rase, fauche) ;

Surveillance du réseau hydrographique, suivi des données qualité des cours d'eau.

1.3.4 – Missions communes aux animations milieux aquatiques

- Participation au Camp César, évènement majeur du Vexin Français sur le thème du développement durable ;
- Accueil d'un stagiaire de terminale GMNF,
- Mise en place du site internet, contacts avec la presse,
- Sensibilisation de la population, des usagers, des élus, lors de visites de terrain ou de participation à des manifestations.

2- Enjeux et programme de restauration

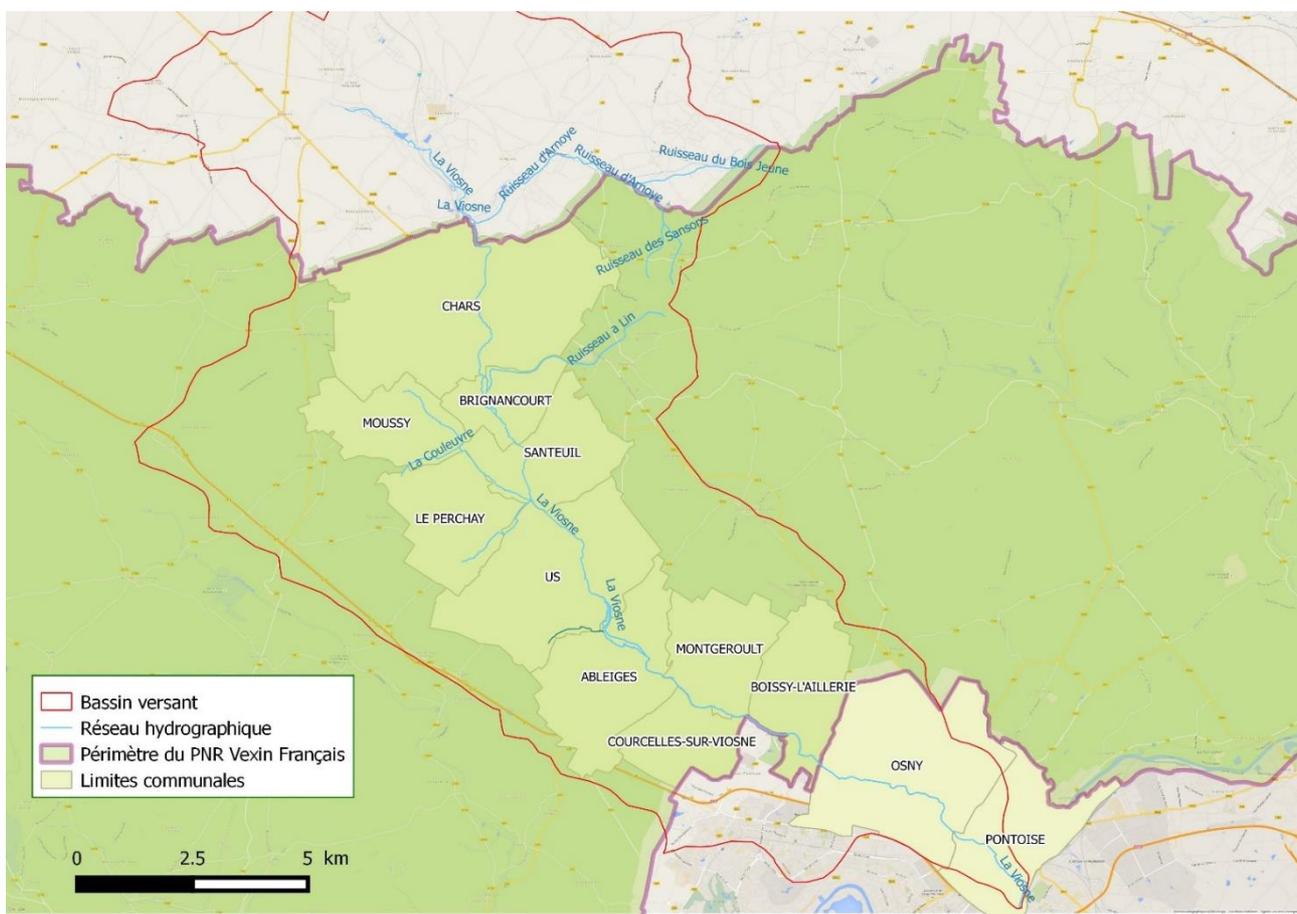
2.1 Vers l'atteinte du Bon Etat

2.1.1 Fonctionnement de la Viosne : Etat des lieux

Le bassin versant de la Viosne est situé à cheval entre les départements de l'Oise et du Val d'Oise, en rive droite de l'Oise. En effet, la Viosne prend sa source dans l'Oise dans les communes de Lierville et de Lavilletterte et traverse ensuite 12 communes dans le Val d'Oise :

- Chars ;
- Brignancourt ;
- Moussy ;
- Le Perchay ;
- Santeuil ;
- Us ;
- Ableiges ;
- Montgeroult ;
- Courcelles ;
- Boissy l'Aillerie ;
- Osny ;
- Pontoise.

Le bassin versant de la Viosne est inclus dans le Parc Naturel Régional du Vexin Français excepté sur sa partie urbaine (Osny et Pontoise).



Situation du bassin versant de la Viosne (source SIAVV)

La Viosne coule de façon pratiquement rectiligne dans une direction Nord-Ouest / Sud-Est avec une faible pente. Alimentée par quatre sources principales, elle possède six affluents qui débitent peu, les plus importants sont le ruisseau d'Arnoye et le ru de la Coulevre.

Le linéaire total de la Viosne et ses affluents est d'environ **40 Km** : la Viosne (28,8 km), le ru d'Arnoye (7,1 km), le ruisseau de la Coulevre (3,5 km), le ru de Moussy (1,9 km), le ru de la Vallée aux Moines (1,4 km), le ruisseau à Lin (1,2 km), et le ru des cribleurs (1.5 km), le ru du Panama 2,4 km).

Le secteur d'étude s'inscrit au sein de la masse d'eau FRHR229 qui correspond à « **La Viosne de sa source au confluent de l'Oise (exclu)** ». Deux petites masses d'eau y sont associées :

- « Le ruisseau d'Arnoye » (FRHR229-H2282000)
- « Le ruisseau de la Coulevre » (FRHR229-H2286000).

La Viosne est un cours d'eau dont le fonctionnement naturel est fortement modifié par les activités humaines. Ces modifications ont été importantes au cours des 5 derniers siècles et croissantes au cours de cette période.

Le premier paramètre, la qualité de l'eau, a atteint des niveaux de qualité les plus faibles à la fin du 20^e siècle. Celle-ci a une tendance à l'amélioration grâce aux importants efforts réalisés dans l'assainissement, ainsi qu'aux normes appliquées à l'industrie, associé à la désindustrialisation de notre territoire. Les pollutions d'origines agricoles sont encore présentes du fait des temps de transfert dans les sous-sols.

Sur le paramètre quantitatif, le bassin est relativement épargné des événements d'inondations du fait du fonctionnement hydrogéologique local. Des crues dues à des exhaussements de nappe, lors des années particulièrement arrosées, sont possibles mais liées qu'indirectement au cours d'eau.

Le cours d'eau doit assurer aujourd'hui, en plus de ces fonctions naturelles, l'épuration des polluants résiduels d'origine humaine, l'écoulement des eaux de surface urbanisées, et les différents usages directs (adduction d'eau potable, industrielle ou agricole, cadre de vie, loisirs).

Les aspects fonctionnels et biologiques de la Viosne s'expliquent principalement par son état morphologique. Le lit de la Viosne a été déplacé et linéarisé dans différents objectifs au fil des siècles : utilisation de la force hydraulique au profit des moulins, drainage des marais, urbanisation et construction de réseaux de transport, implantation de la voie ferrée dans le fond de vallée et enfin utilisation des moyens mécaniques modernes pour entretenir la rivière (curage, élargissement, rectification de la rivière).

La conséquence de ces aménagements est la perte de toute dynamique du cours d'eau, dynamique pourtant indispensable pour abriter une diversité de milieux nécessaires à la vie biologique, à l'autoépuration et à la régulation des à-coups hydrauliques.

La principale composante de cette dynamique est le transport naturel des sédiments par charriage. Ce transport est fonction des débits, de la pente, et de la disponibilité des matériaux. Il est très amoindri par les retenus des seuils, moulins, par l'extraction des matériaux grossiers lors des curages et par l'endiguement/artificialisation des berges.

Aujourd'hui la Viosne a été modifiée sur la quasi intégralité de son linéaire, conduisant souvent à :

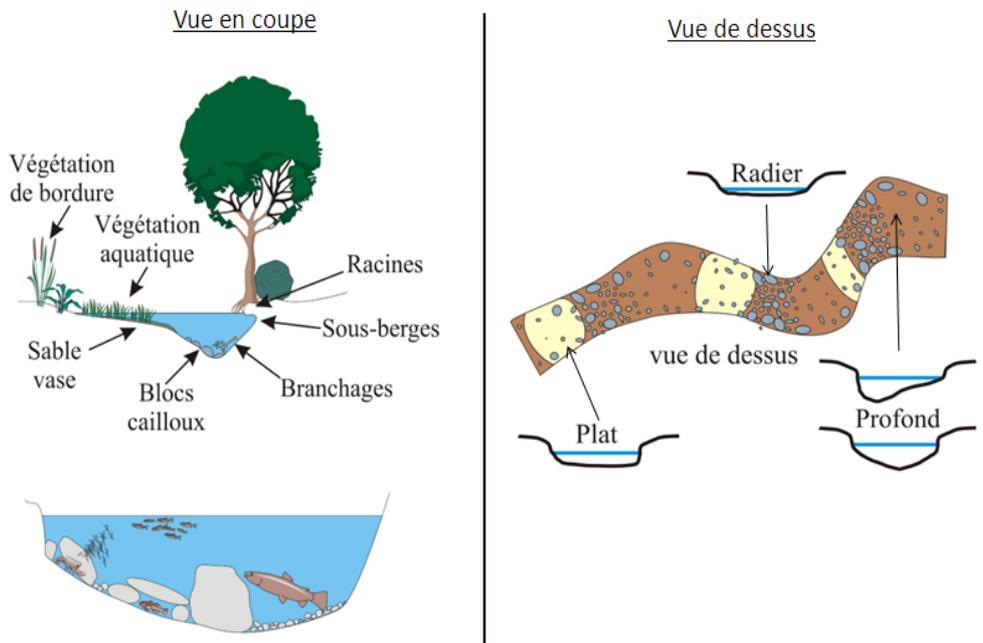
- des profils en long et en travers homogènes, présentant très peu d'habitats
- des sur-largeurs importantes, de l'ordre du double du nécessaire

- un lit profond, déconnecté du lit majeur
- l'absence de pente (effet de la retenue des moulins)
- un fond colmaté avec des épaisseurs de dépôts de vase parfois très importantes
- un réchauffement et une eutrophisation de l'eau dus aux écoulements ralentis.

Ces éléments ont pour conséquence de ne pas permettre au cours d'eau d'assurer ses nombreuses fonctions naturelles.

La biologie étant l'élément intégrateur de tous les paramètres du cours d'eau, l'étude des organismes aquatiques est désormais utilisée pour qualifier l'état du milieu.

Le bon état : une rivière diversifiée

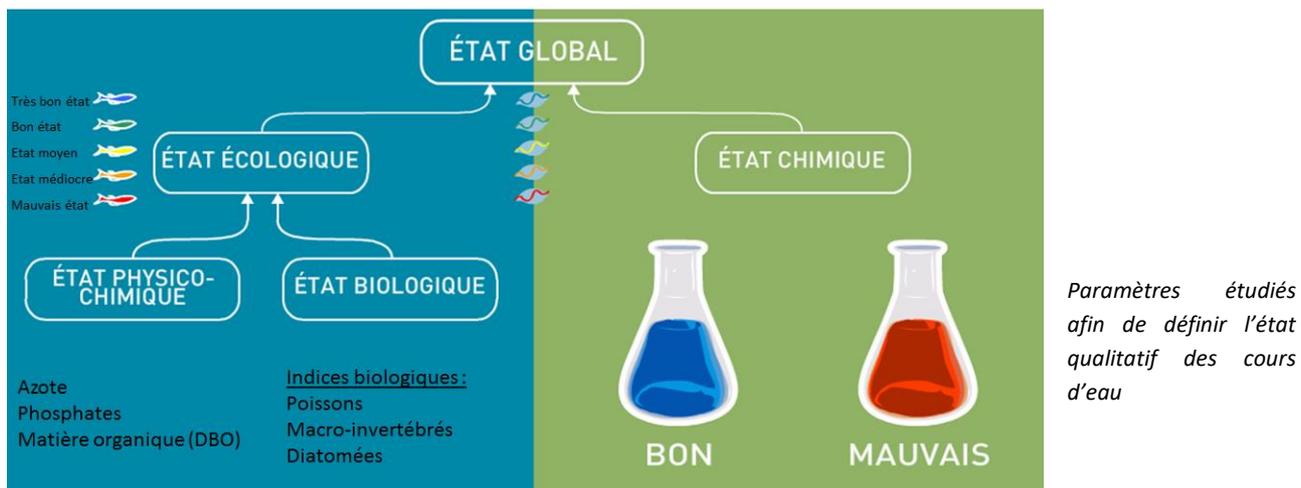


2.1.2 Réglementation

La Loi sur l'eau de 1992 vise la préservation des écosystèmes aquatiques et la restauration de la qualité de l'eau, elle est complétée par la Loi sur l'eau et les milieux aquatiques de 2006, déclinaison en droit français des objectifs de la Directives européennes Cadre sur l'Eau (DCE).

Parue en l'an 2000, la DCE fixe des objectifs ambitieux pour la préservation et la restauration de l'état des eaux superficielles et souterraines. L'objectif est d'atteindre un bon état général de l'ensemble des cours d'eau européens, sur les aspects chimiques, physico-chimiques et hydromorphologiques.

Des obligations de résultat d'ici 2015 ont été fixés puis reportés à 2017 ou 2021 selon les masses d'eau, en qualifiant la qualité des milieux notamment par la biologie et l'étude de cohortes d'espèces bio-indicatrices.



Différentes réglementations environnementales convergent vers cet objectif, ayant abouti à :

- l'élaboration des SDAGE (Schéma directeur d'aménagement des eaux) révisé tous les 5 ans ;
- la confortation des Agences de l'eau et des aides financières ;
- des classements de cours d'eau (frayère, ouvrages hydrauliques...).

Le classement de la Viosne en « Liste 2 » des sources jusqu'à Santeuil fin 2012 oblige à rétablir les continuités sédimentaires et piscicoles dans un délai de 5 ans. L'échéance arrivant à grand pas, le report des objectifs sera probablement repoussé.

3- Opérations réalisées et état des lieux des cours d'eau

Le présent chapitre synthétise, secteur de cours d'eau par secteur de cours d'eau :

- l'état du cours d'eau et les principales problématiques rencontrées,
- les opérations réalisées au cours de l'année,
- les observations réalisées lors des « visites annuelles » organisées avec les représentants des communes du 19 au 28 novembre 2013.



3.1 La Viosne

3.1.1 Chars

Principaux enjeux

Le lit mineur de la Viosne est majoritairement rectiligne et uniforme dans sa traversée de la commune de Chars. On retrouve sur cette section différents types de protections de berges : planches en bois et maçonnerie. Le pont du Clochard demeure problématique pour l'écoulement de la Viosne. La section en aval souffre d'une surlargeur et d'un fort envasement dus aux curages répétés sur cette zone. Ces dysfonctionnements sont amplifiés par le frein d'écoulement causé par l'affaissement progressif du pont.



Pont du Clochard

La Viosne suit son cours en longeant la voie ferrée derrière l'ancienne gare de marchandises. Sur ce tronçon, les berges en rive gauche souffrent d'un déficit de végétation causant les affaissements de berges observés.

En effet, l'entretien drastique des berges (tontes jusque la lame d'eau) fragilise la stabilité des berges en les exposant davantage à l'érosion mécanique de l'écoulement de la rivière. En effet, une des fonctions de la ripisylve est de limiter cette érosion grâce aux systèmes racinaires maintenant le substrat. Il en découle alors des affouillements de berges qui, progressivement, élargissent le lit du cours d'eau.

La continuité écologique est entravée par le passage busé de la Viosne sous la voie ferrée.

En sortie de buse, la Viosne traverse le Moulin de Chars, passe dans des jardins communaux où les berges sont également excessivement entretenues.

La traversée de la Viosne dans le bois de Noisement présente des caractéristiques naturelles intéressantes (sinuosités, formations de banquettes en cours de végétalisation, écoulement). On retrouve cependant, la problématique récurrente sur la vallée de la Viosne, l'absence de végétation sur une des rives.



Berges affaissées



La Viosne dans le Bois de Noisement

Opérations réalisées en 2015

Le pont du Clochard fait l'objet de visites fréquentes de la part de l'équipe technique du SIAVV. Son tirant d'air nul retient les déchets flottants et peut contribuer à rehausser le niveau d'eau. Les agents du SIAVV s'y rendent alors pour désengorger et tenter de favoriser le bon écoulement de la Viosne.

Des embâcles de différentes natures ont été sortis du lit de la Viosne en aval du Clochard et dans le Bois de Noisement.



Opérations prévues en 2016

Il est prévu dans le cadre des travaux d'entretien hivernaux de traiter la Viosne de Chars à Santeuil.

La section du chemin de promenade le long de la gare à marchandise va faire l'objet de travaux d'entretien réguliers à partir du mois de février. Les opérations consisteront à élaguer la rive droite afin de prévenir la chute de branches penchées dans le cours d'eau. Il est prévu également de réaliser des puits de lumière dans le cordon arboré pour favoriser la régénération d'autres essences que l'aulne glutineux et diversifier les classes d'âge de la végétation.

Certains arbres, qui ne poussent pas parfaitement droit par exemple, pourront être recépés à une hauteur d'environ 1m afin de rectifier la direction de leur croissance et de favoriser les jeunes pousses.

Les embâcles gênant l'écoulement de l'eau seront extraits et déposés sur la berge. Les déchets plastiques et ménagers seront retirés et exportés en déchetterie. La berge en rive gauche ne présente aucune végétation arborescente. Cependant, les services techniques de la commune ont récemment été consultés à ce sujet. Ils se sont engagés à ne pas appliquer leur fauche avec exportation sur une bande d'1 mètre de large sur la berge dans le but de favoriser la reprise naturelle de la végétation. Aucune action de restauration de berge n'est donc prévue cette année sur section. En fonction de la qualité de la reprise de la végétation ces 2 prochaines années, des travaux pourront être préconisés si nécessaire.

Section entre le pont du Clochard et la passerelle

La restauration des berges en rive droite a été évoquée avec le délégué de Chars au SIAVV sur cette section. Cette intervention aurait pour but de réduire les dysfonctionnements observés sur cette section (surlargeur, envasement, berges hautes et abruptes). L'idée est alors de resserrer le lit mineur de la Viosne, en re-talutant en pente douce les merlons de curage, pour redonner une dynamique au cours d'eau en termes d'écoulement et de transport solide. Des sinuosités pourront être créées lors des travaux de réduction de lit mineur, ainsi qu'une plantation d'essences arbustives et arborescentes. Ces travaux de restauration vont faire l'objet en 2016 d'une demande de subvention et d'un dossier Loi sur l'eau, pour une période prévisionnelle d'intervention estimée à octobre 2016.

3.1.2 Brignancourt

Principaux enjeux

Le tronçon de la Viosne à Brignancourt débute avec le moulin de Noisement, réel obstacle à la continuité écologique. Ce site fait d'ailleurs partis des projets concernés par l'étude de maitrise d'œuvre qui doit être lancé durant l'année 2016.

A 1000 mètres en aval, se trouve le seuil de Brignancourt composé de plusieurs chutes totalisant une hauteur cumulée de 2m. Cet obstacle à la continuité fait également parti des projets prioritaires pour l'étude de maitrise d'œuvre prévue en 2016.



Chute du moulin de Noisement

Opérations réalisées en 2015

La propriétaire du moulin de Noisement a été rencontrée plusieurs fois pour aborder la problématique de sa bâtisse représentant un obstacle à la continuité et des obligations réglementaires qui lui incombent. En effet, sur cette section, la Viosne est classé en liste 2. En théorie, le rétablissement de la continuité doit être effectué pour 2017. Les possibilités de subventions par l'Agence de l'eau à hauteur de 100% lui ont été transmises.

Outre ces rendez-vous, la Viosne dans sa traversée de Brignancourt n'a pas fait l'objet d'interventions particulières.

Opérations prévues en 2016

L'étude de maitrise d'œuvre va s'intéresser en 2016 à l'arasement du seuil de Brignancourt ou à son contournement. Des réunions de concertation, de comité de pilotage rythmeront la phase d'étude faisabilité de la prestation de maitrise d'œuvre.

D'autre part, les travaux d'entretien hivernaux concerneront également la Viosne à Brignancourt. Les interventions prévues sont :

- Le retrait d'embâcles ;
- L'abattage sélectif ;
- L'élagage sélectif.

3.1.3 Santeuil

Principaux enjeux

La majeure partie du tronçon de la Viosne à Santeuil est en situation perchée à cause de l'ancien moulin de Santeuil. Des fuites du lit perché sont observables, elles ruissellent à faibles débits et se jettent dans le Ru de la Fontaine St Pierre.



Fuite de la Viosne malgré les ouvrages artificiels de protection de berges

Le cours de la Viosne se poursuit de manière rectiligne ensuite le long de la voie ferrée jusqu'à Dampont. C'est probablement l'implantation de la voie SNCF qui a conduit à recalibrer et linéariser la Viosne sur cette section.

Opérations réalisées en 2015

Des embâcles ont été extraits sur le tronçon en aval du pont de la D51, entre Santeuil et Dampont. Par ailleurs, des rejets suspects ont été constatés en amont de l'ancien moulin de Santeuil. Les services de police de l'eau ont été contactés à ce sujet.



Rejet louche d'une habitation



Mousse issue du rejet

Opérations prévues en 2016

L'entretien de la Viosne sur cette section est prévu pour l'année 2016. Des élagages et abattages sélectifs seront entrepris sur les secteurs les plus encombrés ou nécessitant une éclaircie.

3.1.4 Us

Principaux enjeux

Le cours d'eau est rectiligne et avec un écoulement peu dynamique sur la quasi-totalité du linéaire du tronçon. De nombreux confortements de berges sont présents (rustiques ou maçonnés). Le cours d'eau longe la voie sncf sur une bonne moitié du linéaire de la Viosne dans sa traversée d'Us, quelques zones d'érosion sont visibles au niveau des remblais SNCF (rive gauche – Clos Crottin). Le moulin du Clos Crottin constitue un obstacle majeur à la continuité écologique avec la présence d'une vanne de roue et d'un déversoir (chute de 2m).

Opérations réalisées en 2015

Outre la surveillance et le retrait régulier de petits embâcles, aucune intervention d'ampleur n'a été réalisée sur ce secteur.

Opérations prévues en 2016

Des contacts avec l'entreprise St Gobain doivent permettre d'engager une discussion quant aux impacts de leur barrage et à la mise en conformité réglementaire des ouvrages.

3.1.5 Ableiges

Principaux enjeux

Comme sur beaucoup de secteurs de la vallée de la Viosne, la traversée de la Viosne dans Ableiges est marquée un déficit significatif de ripisylve.

Trois ponts SNCF sous lesquels la Viosne passe sont présents à Ableiges : à Bouard, au passage à niveau et en amont du golf. Entre ces 2 premiers radiers, le lit de la Viosne, trop large, est fortement encaissé. En effet, les berges sont hautes et abruptes. La Viosne longe également le golf d'Ableiges. Le tracé de la rivière semble plus naturel sur cette section, quelques méandres et sinuosités sont observables.

Le ru pavé, bras secondaire de la Viosne, traverse également Ableiges en situation perchée. Il alimente le moulin du ru pavé.

Opérations réalisées en 2015

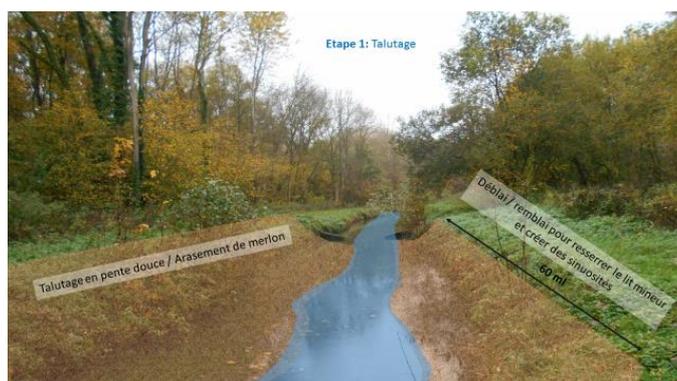
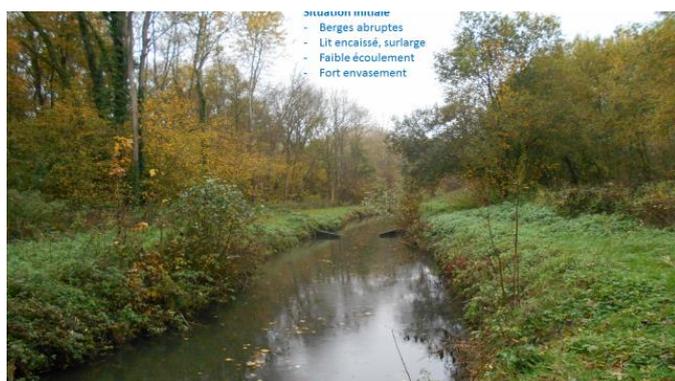
Des embâcles ont été retirés à Bouard ainsi qu'un petit barrage sauvage faisant obstacle à la continuité sous le pont SNCF à Ableiges.



Barrage sauvage à Ableiges

Opérations prévues en 2016

Des travaux de restauration de berges sont prévus sur le parcours entre les 2 premiers ponts SNCF. Le projet est reméandrer 300 mètres linéaires de Viosne sur 5 ans. L'étalement des travaux en plusieurs tranches permet d'adapter les interventions en fonction de la réponse du milieu suite aux interventions de l'année précédente.



Ces travaux feront l'objet au préalable de demandes d'autorisations auprès de la préfecture et une demande de subventions auprès de l'AESN. En parallèle, une convention sera formalisée entre le propriétaire et le maître d'ouvrage avant le début des travaux.

3.1.6 Montgeroult, Courcelles s/ Viosne, Boissy l'Aillerie

Principaux enjeux

Dans sa traversée des communes de Montgeroult, Courcelles et Boissy, la Viosne est en situation perchée à cause de plusieurs ouvrages de type seuil. D'abord, on trouve un complexe d'ouvrages hydrauliques liés à l'alimentation de l'étang des Aunes, et ses bras de décharge. La Viosne court à flanc de coteau sur 900ml en longeant l'étang puis la roselière jusqu'à arriver au moulin de Courcelles. Sur ce tronçon, la fréquentation d'animaux (ragondins, sangliers) participent activement à l'érosion des berges.



Berges érodées par le passage d'animaux

En aval du moulin de Courcelles, la Viosne toujours perchée et surlarge, présente d'autres ouvrages de surverse liés cette fois-ci au moulin de Boissy l'Aillerie. La première vanne donne naissance à un bras secondaire qui va confluer avec le ru de Montgeroult puis alimenter le marais de Boissy, classé en Espaces naturels sensibles.

Le 2^{ème} système de vannage et un bras de décharge du bief utilisé autrefois pour contrôler la quantité d'eau entrante dans le moulin de Boissy.



Section entre le moulin de Courcelles et le moulin de Boissy



Moulin de Boissy

Les étangs des 3 sources font suite au moulin de Boissy l'Aillerie en rive gauche de la Viosne, les berges y sont envahies par la Renouée du Japon, dont le taux de recouvrement important empêche le développement de toute végétation adaptée. Ce linéaire de cours d'eau présente de nombreux confortements de berges (en béton et en palplanches). Il existe 2 contre fossés de part et d'autre du cours d'eau, dont le marais du Missipipi en rive gauche. La voie ferrée contraint le tracé de la Viosne sur la majorité de ce tronçon.

Deux moulins constituent des obstacles à la continuité écologique : l'ancien moulin du Réal, et le moulin d'Immarmont.

Opérations réalisées en 2015

A la demande d'un riverain, propriétaire du château de Courcelles S/ Viosne et des berges de Viosne le long de l'étang des Aunes et de la roselière attenante, une visite technique a été organisée avec les techniciens et le Président du SIAVV. Différentes solutions techniques ont été proposées pour lutter contre les renards

hydrauliques formés par le passage des animaux. Cette rencontre a été l'occasion de rappeler que le remblai de tout venant et briques concassées est interdit sur les berges. Les contacts de la Police de l'Eau ont été transférés au riverain pour toute précision sur l'aspect réglementaire.

A plusieurs reprises, la vanne de décharge du bras secondaire de la Viosne alimentant le marais de Boissy a été manœuvrée. En effet, après plusieurs rencontres avec la chargée de mission Espaces Naturels Sensibles Florie Swoszowski, il a été constaté une quantité d'eau insuffisante pour le fonctionnement optimal du marais de Boissy. Ainsi, les agents techniques du SIAVV ont été manœuvrer la vanne pour augmenter le débit du bras de décharge.

Opérations prévues en 2016

Il est prévu d'intervenir sur ce secteur pour retirer des embâcles importants, présentant une menace pour l'écoulement de la Viosne.

3.1.7 Osny, Pontoise

Principaux enjeux

Osny et Pontoise sont des territoires plus urbanisés où la Viosne est plus sujette à des rejets polluants que sur sa partie aval. La rivière se retrouve plus souvent canalisée avec des berges artificielles sur ce tronçon. De plus, les différents moulins présents à Osny provoquent la situation perchée de la Viosne. Le bassin de rétention du square des artistes à Osny est peu fonctionnel, il représente de surcroît un obstacle à la continuité écologique.

A Pontoise, la Viosne est rectiligne et recalibrée sur l'ensemble de son linéaire. Le cours d'eau est busé sur environ 400m linéaire sous la gare de Pontoise puis les berges sont fortement endiguées jusqu'à la confluence avec l'Oise.

Opérations réalisées en 2015

Le bassin du square des artistes a fait l'objet d'un élagage de la végétation sur sa rive droite. L'opération s'est étalée sur 3 semaines.

La section de la Viosne au sein de l'Institut Pasteur fait l'objet d'interventions légères fréquentes. En effet, un pont ne laissant qu'un faible tirant d'air fait régulièrement l'objet de formations de bouchons en cas de forte pluie. Ce phénomène est amplifié lorsque la vanne de décharge (difffluence bras secondaire couleuvre) est encombrée et lorsque des bouchons sont présents au moulin de Busagny.



Bassin du square des artistes

Réactions en chaîne de la Viosne à l'Institut Stanislas :



Moulin de Busagny obstrué



Vanne de décharge encombrée



Tirant d'air nul / Formations de bouchons et retenue de déchets

Les déchets sont donc retirés du lit de la Viosne et déposés sur les berges. Les services techniques de l'institut se chargent ensuite de les exporter.



Après retrait des déchets du lit

Cette combinaison d'interventions, abaisse en général le niveau d'eau d'environ 5-10 cm et prévient logiquement d'éventuels risques d'inondations.

A Pontoise, les berges de la section de la Viosne qui longe la rue des Pâtis ont fait l'objet de travaux d'entretien. En partenariat avec les services techniques de la Ville de Pontoise, des abattages et élagages préventifs ont été réalisés.

Osny et Pontoise abritent également les sites identifiés pour les travaux de restauration dont les études débiteront en 2016. En effet, à Osny le bassin du square des artistes doit être supprimé et les berges du Parc des Lavandières à Pontoise renaturées. Le technicien s'est rendu sur ces sites pour comprendre les enjeux de ces futurs travaux.

En outre, de nombreux échanges ont été faits avec une riveraine de la rue des Pâtis à Pontoise, dont la propriété est polluée par des rejets d'eaux usées dans la Viosne. Ces rejets sont proviennent d'inversions de branchements eaux usées / eaux pluviales de la zone des Beaux-Soleils à Osny. Des visites sur sites ont été effectuées et des rapports techniques ont été envoyés aux services de l'état compétents pour appuyer la demande de mise en conformité réclamée par la plaignante.



Rejet de collecteur rue des Pâtis

Opérations à réaliser en 2016

Les sites des travaux de restauration vont faire l'objet d'un appel d'offre pour désigner un prestataire chargé de réaliser les études d'avant-projet et de projet. De nombreuses visites seront organisées avec le COPIL pour suivre l'avancement de la maîtrise d'œuvre.



Berges tondues et confortées artificiellement du Parc des Lavandières

Le projet du parc des Lavandières concerne 300ml et réside dans le reméandrage de la Viosne et le resserrement du lit, actuellement trop large. Les berges seront retalutées en pente douce, végétalisées avec des espèces caractéristiques des abords de rivière. Ces travaux en pleine ville auront pour vocation de servir de vitrine des actions du SIAVV en faveur de la restauration de cours d'eau. Pour augmenter la pertinence de ces travaux, les pratiques d'entretien des services techniques du parc devront évoluer afin de préserver la végétation des berges. Des panneaux d'informations destinés au grand public expliqueront l'intérêt de l'opération, en sensibilisant aux enjeux de fonctionnalités des cours d'eau et de biodiversité.

A Osny, la suppression du bassin de rétention vise à rétablir la continuité écologique en supprimant le seuil provoquant la retenue et en créant un lit de rivière sinueux dans le fond de vallée.



Bassin de rétention à supprimer, à Osny

3.2 Les affluents

3.3.1 Ru à Lin, Ru Parking de la gare de Chars, Ru de Noisement

Principaux enjeux

Le ru à Lin, et le Ru de Noisement traversent respectivement les communes de Brignancourt et Chars. Ces 2 cours d'eau sont situés en milieu forestier.

Avec l'implantation de la Voie SNCF, la confluence du ru à Lin avec la Viosne a été modifiée. Il en résulte un pourcentage de linéaire recalibré assez important sur le ru à Lin (40%).

Le ru de Noisement prend sa source à la station de pompage située dans les bois de Chars. Entièrement préservé, ce cours d'eau bénéficie d'un caractère sauvage favorisant ses fonctionnalités. Il conflue avec la Viosne dans le marais de Brignancourt en aval du moulin de Noisement.

Le Ru du parking de Chars prend sa source au lavoir non loin du lieu-dit du Clochard et longe les habitations de manière rectiligne. Ce cours d'eau souffre des nombreuses protections de berges artificielles, de l'entretien excessif de la végétation, voire des traitements phytosanitaires des berges réalisés par les propriétaires. Sa confluence avec la Viosne se trouve juste après son passage busé sous les habitations, et en amont du passage busé de la Viosne.

Opérations réalisées en 2015

Outre la surveillance de ces secteurs, aucune intervention particulière n'a été effectuée.

Opérations prévues en 2016

Ces 3 rus vont faire l'objet d'un entretien consistant à réaliser de petits abattages et à retirer les déchets du lit mineur.

3.3.2 Ru de Moussy, Ru de la Gouline, la Couleuvre

Principaux enjeux

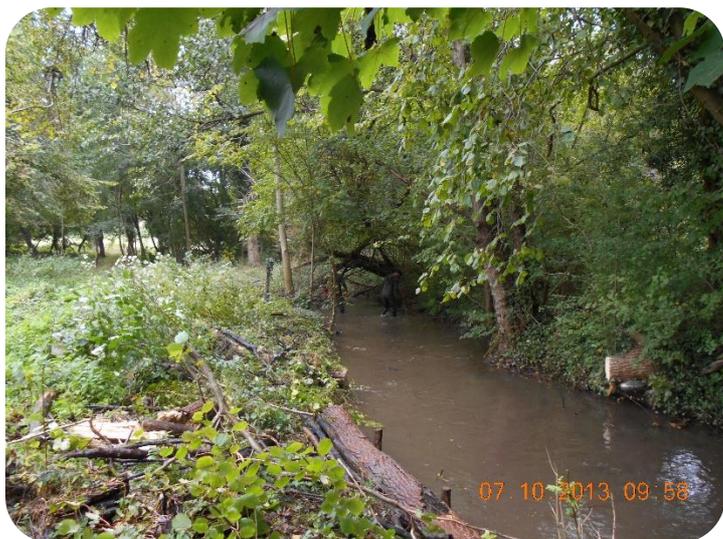
Les rus de Moussy, de la Gouline et la Couleuvre appartiennent à la même masse d'eau. Les rus de Moussy et de la Gouline prennent leur source à Moussy et ont un tracé linéaire en milieu forestier. Le ru de Moussy prend sa source en 2 points, longe l'étang communal de Moussy et conflue avec le ru de la Gouline dans la

zone humide en amont de l'étang de Vallière. Le ru de la Gouline, qui traverse les 3 cressonnières du moulin de la Gouline, est en fait la partie amont de la Couleuvre.

Après la confluence du ru de la Gouline avec le ru de Moussy, une partie du cours d'eau alimente l'étang de Vallière tandis que l'autre partie contourne l'étang sur sa rive droite, en situation perchée jusqu'au moulin, il s'agit en fait du bief du Moulin de Vallière. La Couleuvre, au caractère bien préservé, serpente ensuite dans le hameau de Vallière, traverse la D51 puis conflue avec la Viosne à Santeuil.

Opérations réalisées en 2015

L'entretien de ces cours d'eau a eu lieu durant l'automne 2015. L'objectif de cette opération a été de réaliser un travail affiné permettant de maintenir le cours d'eau, et plus particulièrement la ripisylve, dans état favorable assurant ses fonctionnalités naturelles. Des moyens légers ont été employés, aucun engin mécanique n'a été utilisé.



Entretien ru de la Couleuvre



Entretien du de Moussy



Entretien ru de la Gouline en amont des cressonnières

Au total, 4000 mètres linéaires ont été traités.

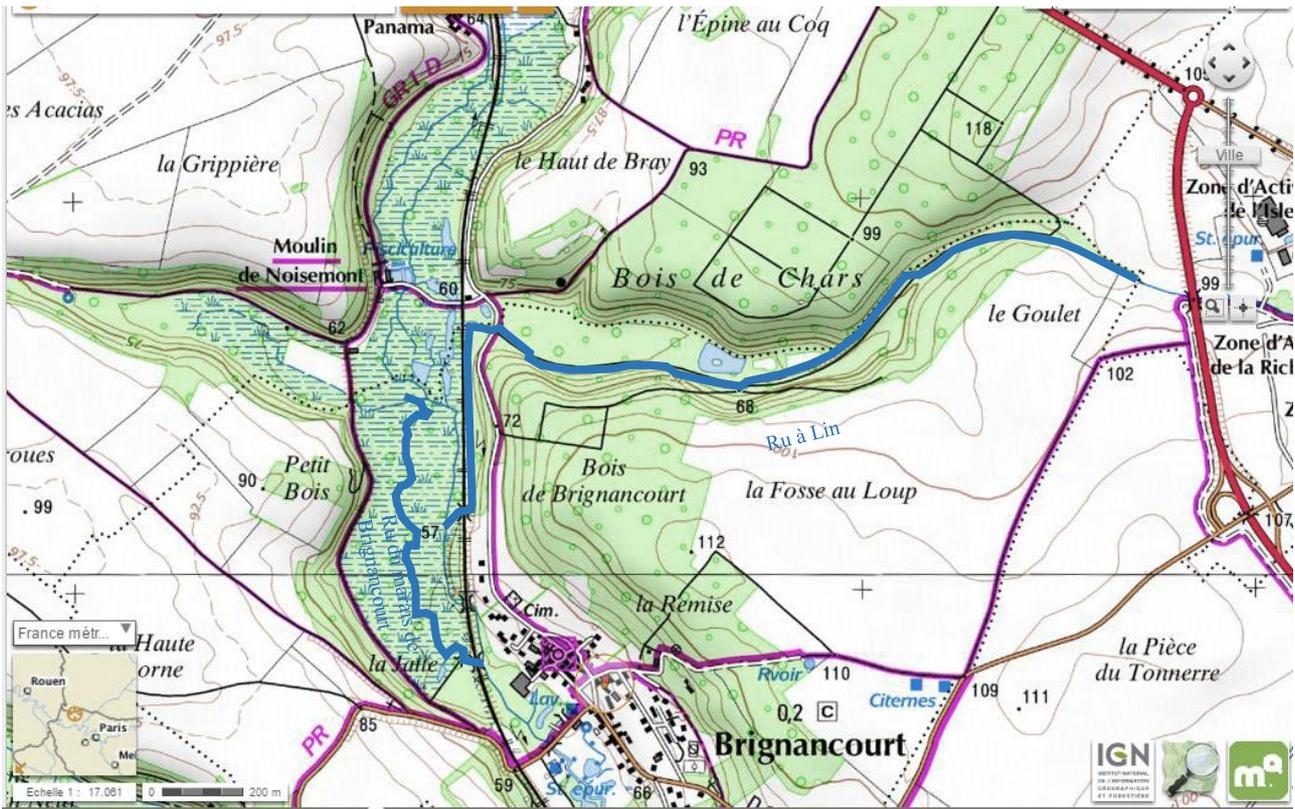
Une vidéo a été réalisée par le technicien du SIAVV pour présenter le chantier.

Elle est visible en suivant le lien suivant : <https://www.youtube.com/watch?v=YSmqQztPsDM>

Opérations prévues en 2016

Outre la surveillance, aucune intervention particulière n'est prévue sur ces secteurs.

3.3.3 Ru du Marais de Brignancourt



Principaux enjeux



Le ru du Marais de Brignancourt prend sa source dans le marais en aval du moulin de Noisemont. Ce cours d'eau fonctionnel est préservé, court en fond de vallée avec une largeur adaptée à son débit.

Ses berges basses permettent les connexions hydrauliques latérales. Son tracé sinueux fait apparaître des banquettes de sédimentation intéressantes.

C'est l'absence d'entretien pendant des années qui offre aujourd'hui des potentialités à ce cours d'eau. En effet, il a été épargné des nombreuses campagnes de curages et de reprofilage, d'où son caractère naturel sauvage.

Opérations réalisées en 2015

Aucune action n'a été entreprise durant l'année 2015, outre la surveillance.

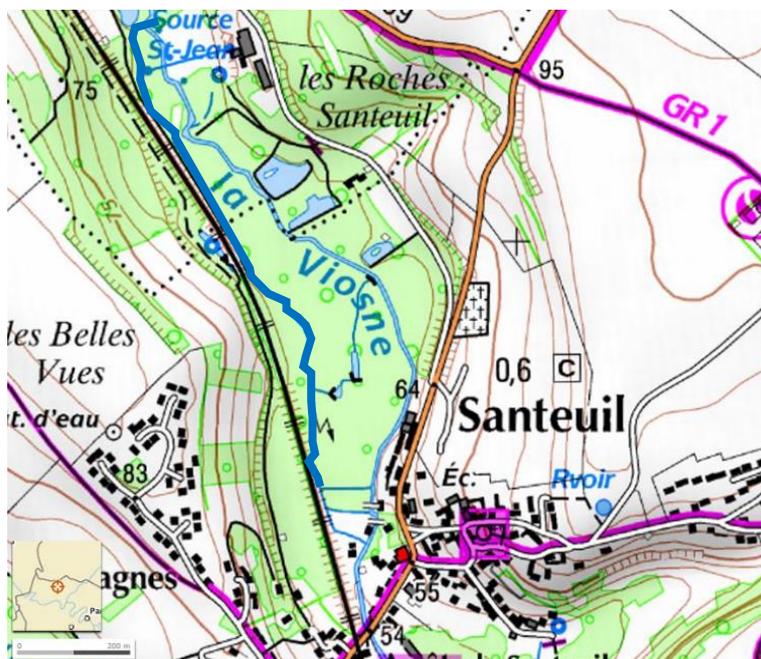
Opérations prévues en 2016

Aucun enjeu de sécurité des biens et des personnes ne nous pousse à entreprendre des actions visant à prévenir tout risque éventuel d'inondations ou d'amélioration paysagère. L'expérience a prouvé sur cette section que l'absence d'interventions régulières est probablement la meilleure préconisation à faire pour favoriser les fonctionnalités et la santé du cours d'eau.



Ru du marais de Brignancourt

3.3.4 Ru de la Fontaine Saint Pierre



Principaux enjeux

Le ru de la Fontaine Saint Pierre prend sa source derrière l'ancienne usine des Roches Santeuil. L'intégralité de son linéaire, positionné en fond de vallée, longe la voie SNCF de manière rectiligne. Son cours est parallèle à celui de la Viosne qui est perché, le long des habitations de la rue René Simon. La profondeur du cours d'eau et son écoulement lenthique témoignent des recalibrages qu'il a subis autrefois. Peu en amont avant sa confluence avec la Viosne, le ru reçoit les fuites issues des renards hydrauliques de la Viosne perchée.

Opérations réalisées en 2015

L'équipe du SIAVV est intervenue à la demande d'un riverain propriétaire de berge du ru de la Fontaine Saint Pierre. La passerelle lui servant à faire traverser son véhicule s'est affaissée et n'offre plus de tirant d'air.



Intervention sur une passerelle du ru de la Fontaine Saint Pierre

Les buses situées sous la passerelle ont été dégorgées pour améliorer l'écoulement. Afin de faire baisser le niveau d'eau au maximum, un embâcle placé en travers du cours d'eau a été débité.

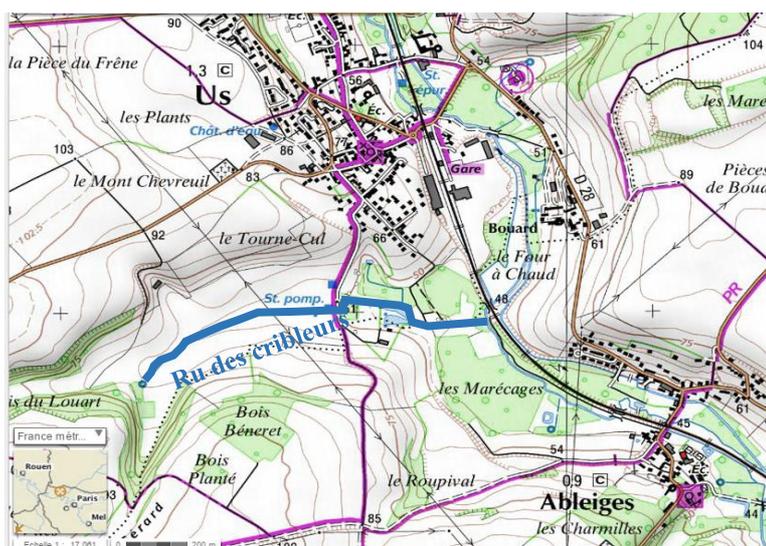
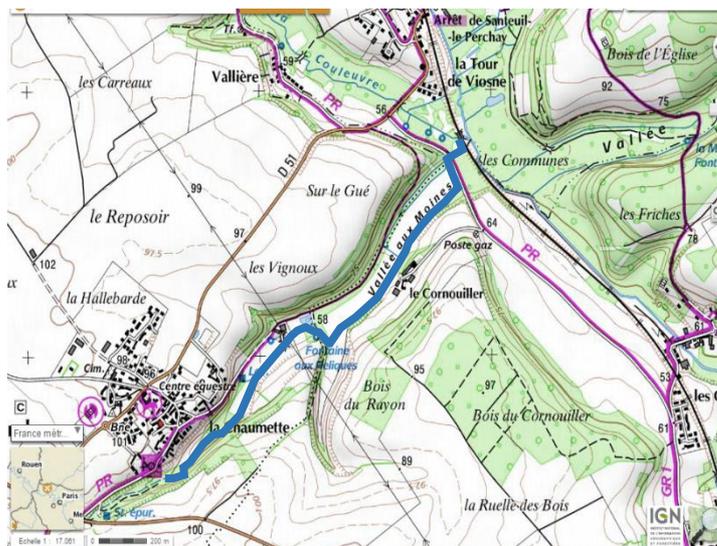


Intervention sur un embâcle en aval de la passerelle

Opérations prévues en 2016

Le programme pluri annuel d'entretien des cours d'eau du bassin de la Viosne prévoit l'entretien du ru de la Fontaine Saint Pierre pour l'hiver 2016-2017.

3.3.5 Ru de la Vallée aux Moines, Ru des Cribleurs



Principaux enjeux

Le ru de la Vallée aux Moines (Le Perchay, Santeuil) et le ru des Cribleurs (Us, Ableiges) sont deux petits affluents de la Viosne situés en zones faiblement urbanisées qui débitent peu.

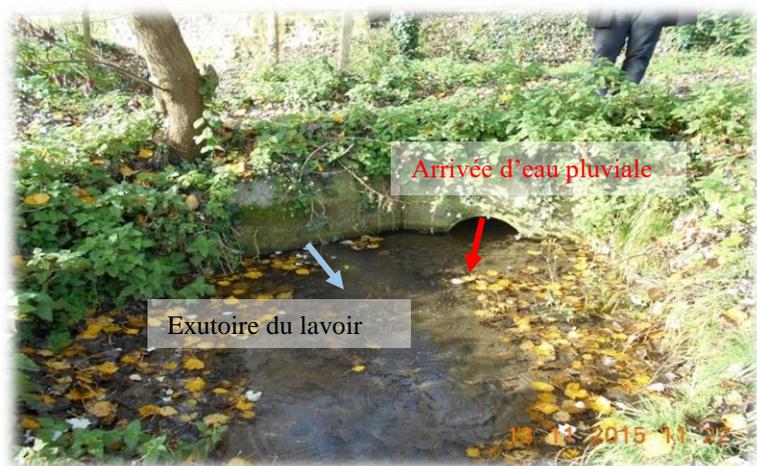
La traversée du ru des cribleurs dans des jardins communaux lui est néfaste. En effet, on retrouve dans le lit du cours d'eau tous genres de déchets et des barrages sauvages.

Le ruisseau de la vallée aux Moines, au tracé plutôt sinueux, ne présente pas un écoulement permanent sur sa partie amont. De nombreux embâcles gênant ont été relevés sur la portion amont. Le ruisseau est alimenté par 2 sources au niveau du centre équestre (Fontaine aux Reliques). Son tracé a été chenalisé sur la deuxième moitié du tronçon.

Opérations réalisées en 2015

A la demande des élus délégués du Perchay, une visite du ru de la Vallée aux Moines a été organisée en présence des techniciens du SIAVV et des deux élus du Perchay. Les techniciens du SIAVV ont pu apporter des solutions spécifiques aux problématiques soulevées par les élus.

Elles concernaient la restauration des lavoirs (source et Fontaine aux Reliques) et au développement excessif d'herbiers aquatiques dans le lit du cours d'eau.



L'exutoire du lavoir semblant en effet bouché, la question de l'écoulement s'est posée. Cependant, l'écoulement de fond qui s'opère est observable au chenal naturel du cours d'eau. De plus, compte tenu du débit très faible de la source et de la présence d'une buse d'eaux pluviales, il a été décidé de ne pas intervenir.

Le ru traverse ensuite une pâture de chevaux. Le lit du cours d'eau est excessivement colonisé par le faux cresson. Ce surdéveloppement est dû à l'absence de ripisylve, censée limiter l'apport de lumière au lit du cours d'eau. En outre, le piétinement des chevaux lorsqu'ils vont s'abreuver amplifie ce phénomène. En effet, l'élargissement du lit mineur provoqué par le piétinement ralentit l'écoulement et offre ainsi des conditions

propices au développement d'herbiers aquatiques. Dans ce contexte, il a été conseillé aux propriétaires de conserver un cordon de végétation en pied de berge pour réduire l'apport de lumière sur le cours d'eau, et de limiter l'accès des animaux au cours d'eau en implantant des abreuvoirs de type descente aménagée accompagnés de clôtures.



Opérations prévues en 2016

L'entretien de ces cours d'eau est prévu pour l'hiver 2016-2017. Par ailleurs, le technicien du SIAVV doit revoir les propriétaires des pâtures pour concrétiser les projets d'abreuvoirs et de mise en défends des berges.

3.3.6 Ru de Montgeroult, Ru de la Fontaine au Pigeons



Principaux enjeux

Ce cours d'eau prend sa source en 2 points situés dans le centre de la commune de Montgeroult (un derrière la gare, l'autre devant la mairie). Son tracé rectiligne sur l'ensemble de son linéaire prouve qu'il a été reprofilé, probablement lors de l'implantation de la voie ferrée. Sa largeur excessive induit un engorgement important sur toute sa longueur. Il conflue avec un bras annexe de la Viosne issu d'une vanne de décharge.

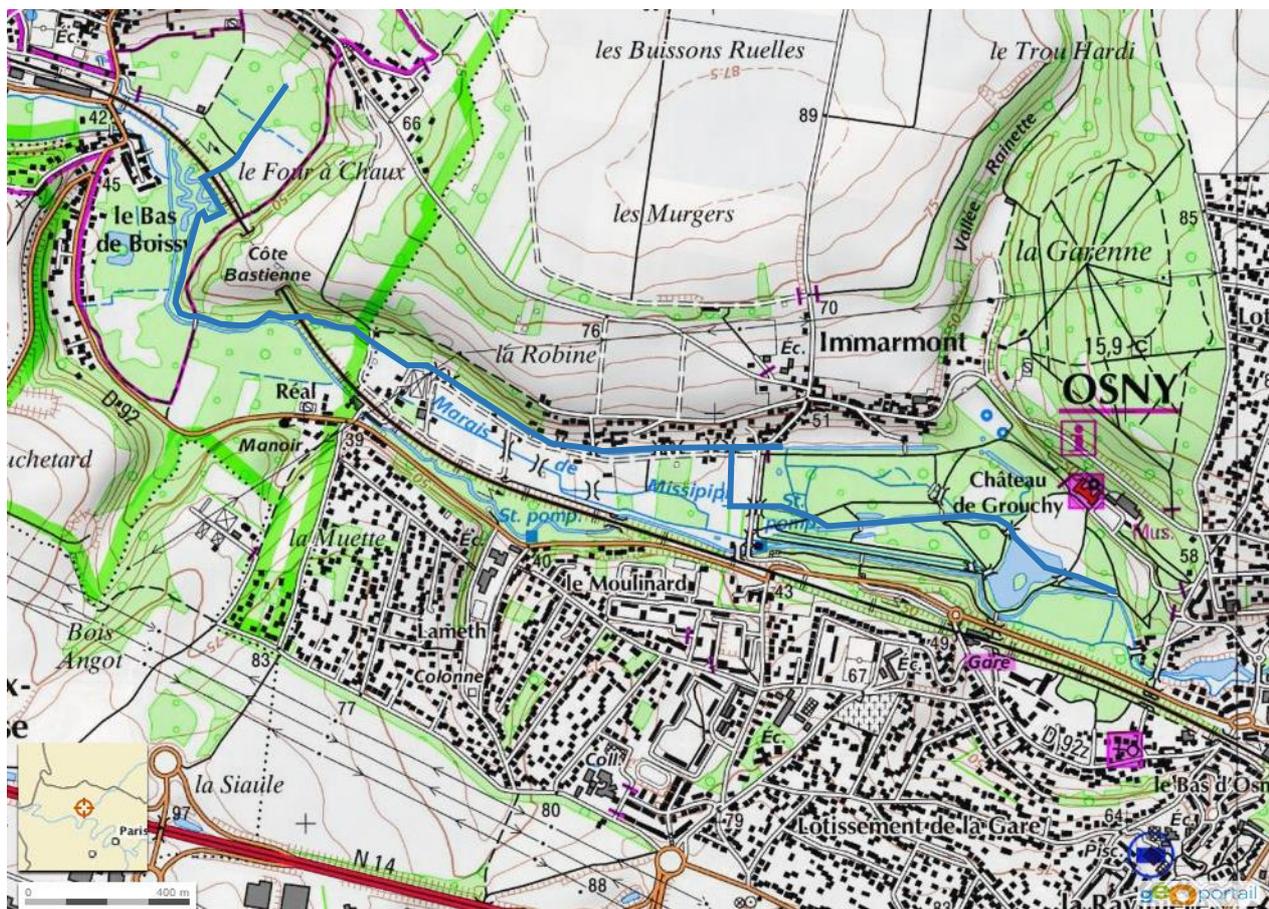
Opérations réalisées en 2015

Aucune action particulière n'a été entreprise en 2015.

Opérations prévues en 2016

L'entretien du ru de Montgeroult est prévu dans le programme pluri-annuel d'entretien à l'hiver 2017-2018.

3.3.7 Ru du Panama



Principaux enjeux

La source du ru du Panama se situe dans le marais derrière les habitations de la rue Ferdinand Jacob à Boissy l'Allerie, au bout du chemin du tunnel. Ses 3 km linéaires font de lui l'affluent de la Viosne le plus long du bassin. Les curages répétés de ce ru sont responsables de son fond vaseux actuel. Ses berges sont envahies par la Renouée du Japon juste en aval des étangs des 3 sources. Son tronçon en milieu forestier après son passage sous la voie ferrée est relativement fonctionnel. On y observe les seules traces de sinuosités du cours d'eau. Cependant, son passage le long des habitations lui est néfaste. En effet, on retrouve toutes sortes de berges artificielles polluant le cours d'eau. Le ru du Panama alimente sur sa partie aval le plan d'eau du Parc de Grouchy, dont l'exutoire se jette dans la Viosne.

Opérations réalisées en 2015

Outre la surveillance, aucune action d'envergure n'a été effectuée sur le ru du Panama. Un gros embâcle a cependant été constaté à la fin de l'année 2015, il devra être traité durant l'année 2016.

#Opérations prévues en 2016

Embâcle à débiter puis retirer durant l'année 2016 :



Conclusion

L'année 2015 a été une année charnière dans l'animation de la vallée de la Viosne. La réception de l'étude hydromorphologique marque l'initiation du programme de restauration. En effet, avec l'embauche d'un chargé de mission en juillet 2015, le SIAVV s'est doté de compétences d'expertise et d'ingénierie permettant d'assurer la mise en œuvre du programme pluri-annuel de restauration et d'entretien des cours d'eau de la Viosne.

Une des missions prioritaires du chargé de mission a été d'élaborer un dossier de demande de Déclaration d'Intérêt Général pour les travaux d'entretien réguliers sur les cours d'eau du bassin. Jusque maintenant, la servitude de passage dans les propriétés n'était pas officiellement établie. Cet arrêté de DIG, outre le droit d'intervenir légalement en foncier privé, doit permettre une gestion homogène des milieux aquatiques du bassin, et donne le droit d'investir des fonds publics sur des parcelles privées. Le dossier de demande sera déposé à la Préfecture du Val d'Oise pour instruction à l'aube de l'année 2016.

L'année 2016, avec le lancement du marché de maîtrise d'œuvre pour la restauration de 4 sites prioritaires, va donner au SIAVV une nouvelle impulsion dans le domaine de la restauration de milieux aquatiques et propulsera la structure au rang d'acteurs activement engagés à l'échelle départementale dans l'atteinte des objectifs de bon état écologique fixés par la Directive Cadre Européenne.

Annexe 1 : Bilan du programme d'action de la cellule technique du SIAVV en 2015

Catégories d'actions et identification des actions	ETPT		Réal		
	Nombre jours	% par rapport au total jours ETPT	chargé de mission	agents	pourcentage de la cellule (2,5 ETP)
MISSIONS PRIORITAIRES					
1 - Elaboration/suivi/mise à jour du PPRE	15	3%			1,03%
1.1 - Etude au niveau du bassin versant pour établir le PPRE	0	0%			
1.2 - Mobilisation des collectivités/agriculteurs/propriétaires concernés (en particulier via un porter à connaissance dans COFIL contrats et SAGE)	5	1%	2		0,34%
1.3 - Accompagnement des acteurs locaux à l'émergence de projets de restauration	5	1%	4		0,69%
1.4 - Etablissement du PPRE (signature de conventions avec les riverains)	5	1%			
2 - Gestion des travaux de restauration et de continuité écologique du PPRE	73	12%			7,57%
2.1 - Mise en œuvre et suivi de la programmation de travaux de restauration	15	3%	8		1,38%
2.2 - Rédaction des documents administratifs/financiers (CCTP, dossier de subvention, DIG, DUP, etc.) préalable aux travaux et suivi des chantiers	30	5%	20		3,44%
2.3 - Réalisation des travaux de restauration en régie	28	5%	4	12	2,75%
MISSIONS SPECIFIQUES (définies conjointement par la structure porteuse de l'animation et l'agence)					
3 - Gestion des travaux d'entretien du PPRE	400	68%			55,08%
3.1 - Mise en œuvre et suivi de la programmation de travaux d'entretien	5	1%	5		0,86%
3.2 - Rédaction des documents administratifs/financiers (CCTP, dossier de subvention, DIG, DUP, etc.) préalable à la mise en œuvre des travaux et suivi des chantiers	10	2%	20		3,44%
3.3 - Réalisation des travaux d'entretien en régie	385	66%	15	280	50,77%
4 - Suivi et surveillance de la rivière	60	10%			27,88%
4.1 - Suivre l'évolution de la qualité de la rivière	0	0%	1		0,17%
4.2 - Surveillance des milieux aquatiques (intervention sur pollution, infraction Loi sur l'Eau...)	60	10%	1	160	27,71%
MISSIONS GENERALES					
5 - Missions communes aux animations milieux aquatiques	39	7%	3	4	7,23%
5.1 - Actions de sensibilisation des usagers/habitats à l'environnement (plaquette, classe d'eau, exposition).	9	2%	25	10	6,02%
5.2 - Gestion courante au sein de la structure d'accueil (veille technique et juridique secrétariat copil, rédaction rapport annuel activité).	24	4%	3	4	1,20%
5.3 - Jours de formation des agents.	6	1%	2	2	0,69%
TOTAL jours ETPT	587	2,50	111	470	

Annexe 2 : Bilan Financier SIAVV 2015

Poste n°1 de Fouhed EL AMAMI (1 ETP) :

DÉPENSES

Salaires et charges sociales

Salaires en € TTC	20027.10 €
Charges Patronales en € TTC	9523.45 €
Total Salaires et Charges sociales en € TTC	29550.55 €

Poste n°2 Harry OZANNE (1 ETP) :

DÉPENSES

Salaires et charges sociales

Salaires en € TTC	22578.80 €
Charges Patronales en € TTC	10558.17 €
Total Salaires et Charges sociales en € TTC	33136.97 €

Poste n°2 Rémi PONCELET (0.5 ETP) :

DÉPENSES

Salaires et charges sociales

Salaires en € TTC	8348.15 €
Charges Patronales en € TTC	3652.27 €
Total Salaires et Charges sociales en € TTC	12000.42 €

Coût de fonctionnement :

Combustibles et Carburants	2983.34 €
Petit équipement	654.33 €
Vêtements de travail	1500.93 €
Fournitures administratives	1246.62 €
Entretien de terrains : Location mini -pelle pour retirer les arbres tombés avec la tempête :	2460 €
Entretien de matériel roulant	4093.83 €
Entretien des autres biens mobiliers	497.11 €
Indemnité du comptable régisseur	272.56 €
Divers :	277.15 €
Frais de télécommunications	1743.18 €
Total coût de fonctionnement en € TTC	15729.05 €

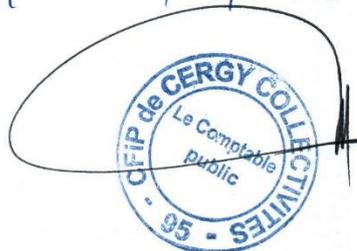
Consommation eau	5.81
Energie Electricité	972.86
Fournitures d'entretien	92.10
Autres services extérieurs	654.33
Frais d'affranchissement	227,28
Locations immobilières	9000
Maintenance	2135.45
Assurances	3121
Organismes de formation	180
Fêtes et cérémonies	1269.93
Voyages et déplacements, ind kilométriques	396.38

:

Total animation année 2015

Salaires et charges sociales en € TTC	74687.94 €
Coût de fonctionnement en € TTC	33546.02 €
Total en € TTC	108233.96 €

Cergy le 31/03/2016



Michel LAPLAUD
 Administrateur des Finances
 Publiques Adjoint.
 Chef de Service Comptable.

Annexe 3 : Programme de la cellule technique 2016

NOM DE LA STRUCTURE :	SIAVV	
Nombre de jours et ETP d'expertise et d'appui technique aux travaux de restauration des milieux aquatiques et de leur biodiversité :	2,00	ETPT
	ETPT	
Catégories d'actions et identification des actions	Nombre jours	% par rapport au total jours ETPT
MISSIONS PRIORITAIRES		
1 - Elaboration/suivi/mise à jour du PPRE	30	6%
1.1 - Etude au niveau du bassin versant pour établir le PPRE	0	0%
1.2 - Mobilisation des collectivités/agriculteurs/propriétaires concernés (en particulier via un porter à connaissance dans COFIL contrats et SAGE)	10	2%
1.3 - Accompagnement des acteurs locaux à l'émergence de projets de restauration	10	2%
1.4 - Etablissement du PPRE (signature de conventions avec les riverains)	10	2%
2 - Gestion des travaux de restauration et de continuité écologique du PPRE	116	25%
2.1 - Mise en œuvre et suivi de la programmation de travaux de restauration	30	6%
2.2 - Rédaction des documents administratifs/financiers (CCTP, dossier de subvention, DIG, DUP, etc.) préalable aux travaux et suivi des chantiers	60	13%
2.3 - Réalisation des travaux de restauration en régie	26	6%
MISSIONS SPECIFIQUES (définies conjointement par la structure porteuse de l'animation et l'agence)		
3 - Gestion des travaux d'entretien du PPRE	246	52%
3.1 - Mise en œuvre et suivi de la programmation de travaux d'entretien	10	2%
3.2 - Rédaction des documents administratifs/financiers (CCTP, dossier de subvention, DIG, DUP, etc.) préalable à la mise en œuvre des travaux et suivi des chantiers	21	4%
3.3 - Réalisation des travaux d'entretien en régie	215	46%
4 - Suivi et surveillance de la rivière	30	6%
4.1 - Suivre l'évolution de la qualité de la rivière	0	0%
4.2 - Surveillance des milieux aquatiques (intervention sur pollution, infraction Loi sur l'Eau...)	30	6%
MISSIONS GENERALES		
5 - Missions communes aux animations milieux aquatiques	48	10%
5.1 - Actions de sensibilisation des usagers/habitats à l'environnement (plaquette, classe d'eau, exposition).	9	2%
5.2 - Gestion courante au sein de la structure d'accueil (veille technique et juridique secrétariat copil, rédaction rapport annuel activité).	33	7%
5.3 - Jours de formation des agents.	6	1%
TOTAL jours ETPT	470	100%
Nombre de jour par an pour 1 ETP =	470	

NOM DE LA STRUCTURE :	SIAYV - Rémi Poncelet			
Nombre de jours et ETP d'expertise et d'appui technique aux travaux de restauration des milieux aquatiques et de leur biodiversité :	1,00	ETPT	235	jours ETPT
	ETPT		Répartition du temps passé	
Catégories d'actions et identification des actions	Nombre jours	% par rapport au total jours ETPT	Bureau/Réunion	Terrain
MISSIONS PRIORITAIRES				
1 - Elaboration/suivi/mise à jour du PPRE	30	13%		
1.1 - Etude au niveau du bassin versant pour établir le PPRE	0	0%		
1.2 - Mobilisation des collectivités/agriculteurs/propriétaires concernés (en particulier via un porter à connaissance dans COFIL contrats et SAGE)	10	4%		
1.3 - Accompagnement des acteurs locaux à l'émergence de projets de restauration	10	4%		
1.4 - Etablissement du PPRE (signature de conventions avec les riverains)	10	4%		
2 - Gestion des travaux de restauration et de continuité écologique du PPRE	106	45%		
2.1 - Mise en œuvre et suivi de la programmation de travaux de restauration	30	13%		
2.2 - Elaboration des documents administratifs/financiers (CCTP, dossier de subvention, DIG, DUP, etc.) préalable aux travaux et suivi des chantiers	60	26%		
2.3 - Réalisation des travaux de restauration en régie	16	7%		
MISSIONS SPECIFIQUES (définies conjointement par la structure porteuse de l'animation et l'agence)				
3 - Gestion des travaux d'entretien du PPRE	61	26%		
3.1 - Mise en œuvre et suivi de la programmation de travaux d'entretien	10	4%		
3.2 - Rédaction des documents administratifs/financiers (CCTP, dossier de subvention, DIG, DUP, etc.) préalable à la mise en œuvre des travaux et suivi des chantiers	21	9%		
3.3 - Réalisation des travaux d'entretien en régie	30	13%		
4 - Suivi et surveillance de la rivière	0	0%		
4.1 - Suivre l'évolution de la qualité de la rivière		0%		
4.2 - Surveillance des milieux aquatiques (intervention sur pollution, infraction Loi sur l'Eau...)		0%		
MISSIONS GENERALES				
5 - Missions communes aux animations milieux aquatiques	38	16%		
5.1 - Actions de sensibilisation des usagers/habitats à l'environnement (plaquette, classe d'eau, exposition).	6	3%		
5.2 - Gestion courante au sein de la structure d'accueil (veille technique et juridique secrétariat copil, rédaction rapport annuel activité).	28	12%		
5.3 - Jours de formation des agents.	4	2%		
TOTAL jours ETPT	235	1,00		
Nombre de jour par an pour 1 ETP =	235			

NOM DE LA STRUCTURE :	SIAVV - Fouhed EL AMAMI			
Nombre de jours et ETP d'expertise et d'appui technique aux travaux de restauration des milieux aquatiques et de leur biodiversité :	1,00	ETPT	235	jours ETPT
	ETPT		Répartition du temps passé	
Catégories d'actions et identification des actions	Nombre jours	% par rapport au total jours ETPT	Bureau/Réunion	Terrain
MISSIONS PRIORITAIRES				
1 - Elaboration/suivi/mise à jour du PPRE	0	0%		
1.1 - Etude au niveau du bassin versant pour établir le PPRE		0%		
1.2 - Mobilisation des collectivités/agriculteurs/propriétaires concernés (en particulier via un porter à connaissance dans COPIL contrats et SAGE)		0%		
1.3 - Accompagnement des acteurs locaux à l'émergence de projets de restauration		0%		
1.4 - Etablissement du PPRE (signature de conventions avec les riverains)		0%		
2 - Gestion des travaux de restauration et de continuité écologique du PPRE	10	4%		
2.1 - Mise en œuvre et suivi de la programmation de travaux de restauration		0%		
2.2 - Elaboration des documents administratifs/financiers (CCTP, dossier de subvention, DIG, DUP, etc.) préalable aux travaux et suivi des chantiers		0%		
2.3 - Réalisation des travaux de restauration en régie	10	4%		
MISSIONS SPECIFIQUES (définies conjointement par la structure porteuse de l'animation et l'agence)				
3 - Gestion des travaux d'entretien du PPRE	185	79%		
3.1 - Mise en œuvre et suivi de la programmation de travaux d'entretien		0%		
3.2 - Elaboration des documents administratifs/financiers (CCTP, dossier de subvention, DIG, DUP, etc.) préalable à la mise en œuvre des travaux et suivi des chantiers		0%		
3.3 - Réalisation des travaux d'entretien en régie	185	79%		
4 - Suivi et surveillance de la rivière	30	13%		
4.1 - Suivre l'évolution de la qualité de la rivière		0%		
4.2 - Surveillance des milieux aquatiques (intervention sur pollution, infraction Loi sur l'Eau...)	30	13%		
MISSIONS GENERALES				
5 - Missions communes aux animations milieux aquatiques	10	4%		
5.1 - Actions de sensibilisation des usagers/habitats à l'environnement (plaquette, classe d'eau, exposition).	3	1%		
5.2 - Gestion courante au sein de la structure d'accueil (veille technique et juridique secrétariat copil, rédaction rapport annuel activité).	5	2%		
5.3 - Jours de formation des agents.	2	1%		
TOTAL jours ETPT	235	1,00		
Nombre de jour par an pour 1 ETP =	235			